

# Questions et réponses document # 4

## Numéro de référence de la DDP : P1400256

---

DATE DE CLÔTURE : le 17 février 2014

HEURE DE CLÔTURE et FUSEAU HORAIRE : 1400h HNE

TITRE DU PROJET : PRESTATION DE SERVICES DE TRADUCTION À LA COMMISSION  
CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

À tous les soumissionnaires :

Le présent document a pour but de donner effet aux points suivants :

Question no 17

Si je comprends bien l'exigence relative à la sécurité, il faut remplir le formulaire LVERS et vous le faire parvenir afin d'obtenir la cote nécessaire pour la réalisation du contrat? Est-ce exact

Réponse no 17 :

La liste de vérification des exigences de sécurité (LVERS) indique le niveau de sécurité requis pour soumissionner et effectuer des travaux sous le volet de travail B. Vous n'êtes pas obligé de remplir la LVERS.

**Pour les entrepreneurs qui présentent une soumission en vertu volet de travail B.**

Étape 1

Afin de répondre à l'exigence obligatoire n ° 4 le soumissionnaire doit satisfaire, à la clôture des soumissions, les exigences suivantes :

1. Le soumissionnaire doit détenir une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) avec l'approbation : cote de protection des documents au niveau PROTÉGÉ B
2. Les ressources proposées par le soumissionnaire doivent détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, octroyée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) .

Pour cet appel d'offres, la Commission ne parrainera pas les soumissionnaires afin qu'ils puissent obtenir les autorisations de sécurité ci-dessus.

Étape 2

Si le soumissionnaire est attribué un contrat, la DSIC / TPSGC doit d'abord émettre une approbation écrite avant que l'entrepreneur peut utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker des informations PROTÉGÉS.

Une fois l'approbation écrite obtenue de la DSIC / TPSGC le fournisseur sera tenu d'utiliser Entrust PKI du domaine gc.ca afin de crypter et transmettre des documents protégés. Voir section 42.11 Réception et transmission de textes pour plus de détails.

**Pour les entrepreneurs qui présentent une soumission en vertu du volet de travail A.**

Pas de dispositions de sécurité applicables.

Fin des questions et réponses